



Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Mercredi 9 novembre 2022, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Magali DELJARRIT, Pierre DUBERNET de GARROS, Françoise FAUBERT, Alice FREYTET, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Michel MARCHAL, Eamon O'HARA, Denis PACAUD, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Francesco TESTA, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

Excusé(e)s : Flavien BERNARD, Sylvain GINIER, Julie GIVERNE, Isabelle LAPEZE, Christelle MAZEYRIE, Joëlle PAOLI, Philippe PELISSIER, Hayet SOUDANI, Emmanuel VIEILLARD.

Absent(e)s : Alexandre GACOIN, Gaël JACQ.

Johann VACANDARE, adjoint au maire de Cahors en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette huitième séance consacrée à la sélection des projets lauréats dans le cadre de la première édition de l'appel à projets citoyens. Il remercie également les membres qui ont participé à la réunion publique portant sur le projet de réaménagement de la place Chapou au mois de septembre 2022.

Il souligne l'arrivée de Eamon O'HARA et de Michel MARCHAL, nouveaux membres de la commission, en précisant que Christine COUTAREL et Mathieu LARRIBE ont fait part de leur démission en raison de contraintes géographiques ou professionnelles. Ils ont tenu, lors de leur départ, à saluer les travaux menés par l'instance. Johann VACANDARE les remercie pour leur engagement et souhaite la bienvenue à Eamon O'HARA et à Michel MARCHAL qui ont été informés en amont des travaux en cours de l'instance.

Johann VACANDARE annonce aux membres que la Ville de Cahors est lauréate des Trophées de la participation citoyenne et de la concertation 2022, organisés par le *think-tank* Décider ensemble et la Gazette des communes. La collectivité obtient trois étoiles au titre de la commission extra-municipale du temps long et de son appel à projets citoyens. L'adjoint au maire de Cahors indique que c'est une belle reconnaissance pour l'engagement municipal en faveur de la démocratie participative, de l'innovation citoyenne et des enjeux climatiques et sociaux liés au temps long. Il ajoute que cette reconnaissance est aussi celle de l'engagement des membres de la commission extra-municipale du temps long. Johann VACANDARE remercie, au nom du maire de Cahors, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, les membres pour leur mobilisation au fil des séances et des projets que la municipalité se propose de partager et de construire avec eux.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, indique que cette information est partagée aux membres en avant-première, dans la perspective de la cérémonie de remise des Trophées de la participation et de la concertation qui se tiendra le jeudi 8 décembre 2022, à Grenoble, dans le cadre de la Conférence internationale de la démocratie participative.

L'élu municipal propose que l'un des membres de la commission puisse assister à cette cérémonie ainsi qu'à la conférence internationale. Les participants sont invités à manifester leur intérêt. À l'issue de la séance, Karinne DAY, membre du collège des citoyens volontaires, indique vouloir participer à ce temps de travail.

Denis PACAUD remercie ensuite Noujoud BOUGRINE qui prend en charge l'animation de cette séance. Il lui cède la parole.

1. Installation de deux nouveaux membres de la commission extra-municipale du temps long.

Après avoir procédé à l'appel, l'animatrice procède à l'installation de deux nouveaux membres :

- Monsieur Eamon O'HARA, membre du collège des représentants de la société civile, en remplacement de Monsieur Mathieu LARRIBE, démissionnaire.
- Monsieur Michel MARCHAL, membre du collège des représentants de la société civile, en remplacement de Madame Christine COUTAREL, démissionnaire.

Noujoud BOUGRINE invite les nouveaux membres à se présenter.

Eamon O'HARA indique qu'il vit dans le Lot depuis plus de dix ans avec sa famille. Ses enfants sont scolarisés à Cahors. Sa profession concerne la thématique du changement climatique. Il est engagé au sein d'une association européenne portant sur les projets citoyens en lien avec le réchauffement climatique. Il indique travailler en relation avec des réseaux nationaux et internationaux engagés sur ces questions liées à la transition. Son équipe est composée de quinze personnes réparties à Bruxelles et en Europe. Eamon O'HARA ajoute qu'il élève des vaches à Pontcirq, qu'il est un acteur du tourisme du territoire et membre d'un café associatif au sein de cette commune de l'agglomération.

Michel MARCHAL indique qu'il vit depuis une dizaine d'années à Vers. Il est retraité de l'enseignement. Le nouveau membre ajoute qu'il a milité au sein de Natura 2000 et qu'il est engagé au sein de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Lot. L'association est indépendante mais s'inscrit dans le cadre du regroupement régional de la LPO. Michel MARCHAL s'est également impliqué dans l'association Les Castors, une association dédiée à l'auto-construction. Dans ce cadre, il a été amené à travailler autour de la question de la fabrication de combustibles produits à base de bois du Causse.

L'animatrice remercie les membres et leur souhaite la bienvenue au sein de l'instance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2022.

Noujoud BOUGRINE précise que le secrétariat général a reçu une proposition d'amendement du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2022 au sujet de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Cahors. Cet amendement a été proposé par Flavien BERNARD. Il a été intégré à la nouvelle version du compte-rendu adressée aux membres.

Le compte-rendu est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Johann VACANDARE suggère que les comptes rendus de l'instance soient compilés et remis aux élus du Conseil municipal. Cette transmission a été assurée par l'administration de la commission.

3. Sélection, parmi les 26 candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets citoyens, des porteurs de projets susceptibles d'être auditionnés par la commission extra-municipale du temps long lors d'une prochaine séance et nommés lauréats de l'édition 2022.

L'animatrice rappelle que les membres de la commission extra-municipale du temps long ont reçu, en amont de la séance, un document préparatoire de travail ainsi que l'ensemble des candidatures et des examens techniques. Elle remercie les services de la Ville de Cahors pour leur travail d'analyse.

Johann VACANDARE ajoute que les 26 candidatures reçues pour cet appel à projets citoyens sont la preuve que cette première édition est une véritable réussite. Il précise que l'atelier va se dérouler en trois temps :

- Un tour d'horizon des 26 projets ;
- Un temps de clarification, d'échanges et de débat portant sur l'ensemble des candidatures ;
- Une séquence d'analyse plus spécifique dédiée aux projets éligibles et au choix des projets lauréats.

L'élu municipal indique que l'objectif de cette séance est de présélectionner les projets lauréats (entre un et cinq, comme le prévoit le règlement de l'appel à projets citoyens), de déterminer les porteurs de projets qu'il serait opportun d'auditionner lors d'une prochaine séance afin de clarifier certains points et de confirmer ou non leur nomination en qualité de lauréats, d'établir une liste d'attente de projets susceptibles d'être nommés lauréats et de déterminer l'enveloppe à attribuer à chaque projet, dans la limite des 30 000 € affectés à cette opération.

Denis PACAUD ajoute que les membres pourront, lors d'une prochaine séance, évoquer plus spécifiquement les pistes d'amélioration et/ou d'évolution pour les prochaines éditions de l'appel à projets citoyens.

Après avoir indiqué que les propositions de projets lauréats formulées par les membres de la commission extra-municipale du temps long seront présentées en séance du conseil municipal, le 7 décembre 2022, l'administration de l'instance procède à la présentation synthétique de chacun des 26 projets. Les objectifs de chaque projet sont successivement rappelés. Un aperçu de l'examen juridique, financier et thématique des services de la Ville de Cahors est réalisé. L'éligibilité ou l'inéligibilité de chaque projet est précisée. Certains projets sont catégorisés comme insuffisamment détaillés au regard de l'examen juridique, financier ou thématique. Les membres sont invités à se positionner sur l'admissibilité d'un projet, rendu en dehors de la période de dépôt des candidatures et déposé physiquement à l'Hôtel de Ville.

Noujoud BOUGRINE propose aux membres de la commission de réagir aux différentes candidatures.

L'administration de l'instance invite les membres impliqués dans les associations candidates à ne pas prendre part aux échanges ni aux votes qui les concernent. L'administration précise

également qu'un agent de la collectivité est membre du bureau de l'association Groupe spéléologique du Quercy et qu'un autre agent est membre du bureau de l'association Malt Becs.

Christophe TILLIE s'interroge sur la question de l'enveloppe financière attribuée à chaque projet lauréat. Il se demande si les projets pourront être mis en œuvre si les associations n'obtiennent pas la totalité de la subvention demandée.

Alain SAN JUAN répond que les associations ont l'habitude et qu'elles parviennent généralement à s'adapter lorsque le montant de la subvention allouée ne correspond pas aux attentes initiales.

Alice FREYTET ajoute que cette question avait été traitée lors de la rédaction du règlement de l'appel à projets. Il avait été décidé que les associations pourraient réaliser le projet en partie ou au prorata de la subvention effectivement allouée.

Une autre membre¹ de la commission estime que le projet du Groupe spéléologique du Quercy (candidature insuffisamment détaillée) mérite d'être réétudié par les services car la candidature est dans les faits particulièrement détaillée. Il conviendrait que les services puissent solliciter les éléments manquants.

Un membre suggère également que l'on puisse vérifier la localisation de l'igüe de Cavaniès qui pourrait faire l'objet d'une opération de dépollution. La question consiste à savoir si l'igüe se situe ou non sur la commune de Cahors.

Une participante indique que, dans le dossier de candidature, un article de presse situe l'igüe de Cavaniès sur la commune de Cahors.

Une autre membre de l'instance ajoute que la dépollution des deux sites évoqués dans la candidature pourrait avoir un impact à long terme sur la qualité de l'eau de la fontaine des Chartreux et que le projet concerne de fait la commune de Cahors, les Cadurciens ainsi que les nombreux consommateurs de l'eau issue de cette source.

Un membre estime que le projet est globalement bien détaillé. Il souhaite également que des précisions soient sollicitées sur les éléments financiers, comme le suggère l'analyse technique.

Une intervenante considère que l'action de cette association pourrait rayonner et avoir un impact pour de nombreuses personnes. Elle s'interroge sur les autres moyens dont pourrait disposer cette association pour mettre en œuvre ce projet d'intérêt général si elle n'obtenait pas de financement dans le cadre de cet appel à projets citoyens.

Une autre membre confirme que ce projet s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et de la prise en compte de la notion de temps long.

Un membre propose que l'association soit auditionnée afin qu'elle puisse préciser son projet lors de la prochaine séance de la commission extra-municipale du temps long.

Un intervenant aborde la candidature de l'association Qui nettoie si ce n'est toi (candidature éligible). Il indique que le porteur de projet a participé à la Journée citoyenne organisée par la commission extra-municipale, qu'il a participé au World Clean Up Day et qu'il propose plusieurs opérations de ce type sur la commune. Ce même membre de la commission rappelle

¹ Lors de la séance de la commission extra-municipale du temps long du 21 novembre 2022, les membres ont décidé à l'unanimité de ne pas faire apparaître l'identité des intervenants dans les comptes rendus retranscrivant les propos prononcés dans le cadre de l'examen des candidatures de l'appel à projets citoyens.

néanmoins que l'association est une structure nationale et que la structure locale est simplement une antenne. Selon ce participant, cela pose une difficulté que la subvention ne soit pas allouée à une association locale.

Un membre estime que le montant éligible de la dépense (investissement), estimé à 845 €, est peu élevé et que cette somme ne contribuera que faiblement à la mise en œuvre du projet.

Une autre membre propose que l'association sollicite plutôt la Ville de Cahors pour utiliser le matériel de la collectivité.

Un membre aborde le projet de l'association Cahors, les patrimoines en mouvement (candidature éligible). Il attire l'attention de l'instance sur le fait que de nombreux élus et membres de la commission extra-municipale du temps long sont impliqués au sein de cette structure.

Une participante s'interroge sur le lien entre le projet et la notion de temps long. Elle estime que ce lien a été établi plus distinctement par d'autres associations candidates.

Évoquant le projet de l'association Malt Becs (éligible), une autre membre considère qu'il est délicat de soutenir un projet promouvant la consommation de boissons alcoolisées. Elle rappelle que la publicité autour de ce type de boissons est encadrée par la loi.

Un membre de l'instance rappelle que le territoire soutient l'activité liée à la production du vin de Cahors. Selon elle, cela peut être envisagé de la même manière pour favoriser la production de bière, comme le propose l'association.

Un membre indique que le projet porte davantage sur la production que sur la vente de bière.

Une intervenante estime que le lien avec la dimension sociale et écologique n'est pas suffisamment établi. Elle rappelle que de nombreux brasseurs installés dans le Lot proposent déjà cette approche artisanale.

Un membre estime à son tour que le lien avec les objectifs de la commission extra-municipale du temps long n'est pas suffisamment clair. À l'inverse, le nettoyage de cavités proposé par le Groupe spéléologique du Quercy (candidature insuffisamment détaillée) correspond selon lui à la thématique du temps long.

Abordant le projet de la Fabrique francophone (candidature éligible), une participante estime que le lien avec le temps long est difficile à établir.

Un membre indique qu'elle a eu l'occasion d'évoquer le projet de l'association Artémie (candidature insuffisamment détaillée) avec la présidente de la structure. La candidature exprime surtout une recherche de local pour en faire un lieu de stockage et d'animation. La présidente a déjà expérimenté cela à Reims. L'association retravaille le tissu, la matière plastique, etc. Les ateliers ne sont pas seulement ouverts aux artistes : cela peut être ouvert aux publics ou aux scolaires. La location ou l'achat d'un local n'a pas été envisagé par l'association qui s'est saisie de cet appel à projets pour solliciter une mise à disposition d'un local. Cela peut être une réflexion à proposer à l'association, selon cette participante.

Un intervenant considère que cette demande de local ne correspond pas à l'opération. Il ajoute que le projet du Groupe spéléologique du Quercy (candidature insuffisamment détaillée) revêt un caractère intéressant. Il souhaiterait que l'association puisse être auditionnée et que le budget soit détaillé par les bénévoles. Concernant l'association Amigrants (candidature insuffisamment détaillée), ce même participant estime que le projet est intéressant. Il souligne

néanmoins un excédent budgétaire important. Il conviendrait selon lui de comprendre pourquoi cet excédent est aussi important.

Un membre indique que les associations doivent être en capacité de présenter une trésorerie positive.

Un autre participant ajoute que l'association a obtenu, de la part de l'État, le Fonds pour le développement de la vie associative. C'est ce qui, selon lui, leur permet de disposer de cet excédent. Le membre informe la commission que cette association travaille avec les exilés autour de la pratique de loisirs dans un objectif d'intégration. Il rappelle que la demande de subvention porte sur l'aménagement de leur local.

Une intervenante évoque le projet de l'association RERTR (candidature inéligible). Elle rappelle que cette structure est très investie dans la vie de la cité, avec l'épicerie sociale et solidaire Sésame de la Ville de Cahors. La création d'emplois d'insertion sociale est, selon elle, une piste intéressante. Elle indique que l'association accompagne les personnes précaires mais également des habitants qui apprennent la langue française. Elle ajoute que ces actions permettent aux foyers les plus précaires de réaliser des économies. L'aspect itinérant du projet permet de toucher les publics qui n'ont pas les moyens de locomotion pour se déplacer jusqu'à l'épicerie sociale et solidaire de Sainte-Valérie.

Un participant considère également que le projet est porteur de sens sur le plan moral, bien qu'il ne soit pas recevable sur le plan juridique, les bénéficiaires du projet n'étant pas des habitants de la commune de Cahors.

Un membre souligne l'intérêt que pourrait constituer le projet proposé par l'association Quercy énergie (candidature inéligible), bien qu'il soit inéligible du fait des dépenses de fonctionnement présentées dans le dossier de candidature.

Une membre de la commission estime quant à elle que ce projet, qui consiste à distribuer des kits à une douzaine de foyers pour mettre en place un système thermique, touche trop peu de personnes.

Une autre intervenante considère que le projet de l'association Amigrants (candidature insuffisamment détaillée) est adapté à la situation internationale actuelle mais que les espaces sociaux et citoyens de la Ville de Cahors sont déjà présents sur le terrain et auprès des personnes exilées.

Une participante considère, de manière générale, que les deux tiers des projets sont de très bonne qualité mais que, pour bon nombre d'entre eux, le lien avec le temps long n'est pas suffisamment clair. Elle rappelle que les projets lauréats doivent être intergénérationnels, innovants, écologiques et inscrits dans le long terme.

Un membre indique que l'objectif prioritaire de l'appel à projets citoyens n'est pas nécessairement la dimension sociale. Elle note que certains projets, qui paraissent plus intéressants du point de vue du temps long, ne sont pas éligibles dans le cadre du règlement actuel de l'opération. Le seul projet que cette participante considère comme répondant parfaitement aux critères du règlement est le projet de l'association Les Cascaris (candidature éligible).

Une autre membre de l'instance évoque le projet de l'association APAJH 46 (candidature éligible). Selon elle, l'événement a déjà été organisé et il ne comporte pas suffisamment d'éléments nouveaux. C'est un beau projet mais il ne répond pas au critère de l'innovation.

Un intervenant estime que le projet de l'association RERTR (candidature inéligible) est intéressant. Il rappelle son implantation au sein du quartier de Terre-Rouge.

Une participante suggère que les discussions de la commission se concentrent, à ce stade de la réflexion, sur les projets éligibles.

L'animatrice de la séance prend lecture de la contribution d'un membre de la commission, qui ne peut être présent lors de la séance pour des raisons professionnelles. Ce membre remercie et félicite les services de la Ville de Cahors pour le travail concis et pertinent mené dans le cadre de l'examen technique des candidatures. Suite à la lecture des différents dossiers, le membre de l'instance se positionne en faveur des associations suivantes : Les Cascaris (candidature éligible), Pierres d'espoir (candidature éligible), la Fabrique francophone (candidature éligible), Bégoux environnement (candidature éligible), Quercy énergie (candidature inéligible), l'AJEF 46 (candidature éligible) et Amigrants Cahors (candidature insuffisamment détaillée). Ces projets participent, selon lui, à une vision fédératrice et/ou encrée dans une réalité de vie des Cadurciennes et Cadurciens et s'inscrivent dans une dimension de temps long. D'autres projets, tels que celui de l'association AP3VLOT (admissibilité de la candidature à déterminer) ou du Carrefour des sciences et des arts (inéligible), présentent de fortes potentialités dans le futur. Dans sa contribution, le membre indique qu'il ne participera à aucune discussion et à aucun vote concernant la candidature de l'association Cahors, Les patrimoines en mouvements (candidature éligible), étant partie prenante de la vie de cette association.

S'agissant de la candidature de l'association AP3VELOT (admissibilité de la candidature à déterminer), un membre propose que le projet ne soit pas considéré comme admissible car les délais et les règles de dépôt de la candidature n'ont pas été respectés.

Une autre participante propose à l'instance de procéder au vote. Elle invite les membres à se prononcer sur l'inadmissibilité de cette candidature en tenant compte des conditions dans lesquelles le dossier a été déposé et de la difficulté mentionnée par l'association lors de l'enregistrement de la candidature. Le projet de l'association AP3VELOT est considéré comme inadmissible à l'unanimité.

Une membre souhaite que l'on puisse suggérer à l'association de renouveler sa candidature lors d'une prochaine édition, de la déposer dans les temps et selon les règles de forme indiquées.

S'agissant du projet de l'association AJEF 46 (candidature éligible), un participant rappelle qu'une discussion avait eu lieu, lors de la rédaction du règlement, autour de la question de la laïcité. Il indique que l'association dépend de l'entraide protestante.

Un membre répond que la question est, selon lui, de savoir si, dans les faits, le lieu et l'association sont des espaces ouverts à tous.

Un intervenant propose aux membres de procéder à la sélection des projets par élimination.

Un autre membre de la commission ajoute que la question des enveloppes financières pourra être évoquée une fois que le travail de priorisation des candidatures aura été effectué.

Les projets éligibles sont successivement soumis au vote.

Le projet de l'association Les Cascaris (candidature éligible) est soumis au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
3	17	1

Un membre indique que l'idée de l'association est bonne mais qu'elle ne s'inscrit pas, selon cette personne, dans une logique de transition écologique et dans le cadre de la mission qui a été confiée aux membres de l'instance.

Une autre participante rejoint cet avis et estime que le projet porte davantage sur l'isolement des ainés. Elle considère que le projet fait le lien avec des habitants qui ne sont pas encore installés au sein du quartier. Elle ajoute que le caractère innovant du projet n'est pas assez mis en évidence.

Un membre estime que le projet est louable d'un point de vue social. Il est néanmoins très localisé sur un quartier et sur un jardin déjà implanté au sein de ce secteur de la ville.

Une autre membre de la commission juge que le projet ne s'inscrit pas nécessairement dans l'objectif de transition.

Un intervenant rappelle que le règlement de l'appel à projets pose un objectif d'inclusion et de lien intergénérationnel. Ce projet répond bien au règlement, selon ce membre.

Un membre indique que le quartier va évoluer à court terme. Il va recevoir de nouveaux habitants. Certains d'entre eux seront en situation de handicap lourd. Cette intervenante considère qu'il faut pouvoir, dans ce contexte, accompagner ces mutations et l'initiative citoyenne.

Un participant ajoute qu'il faut anticiper cette arrivée de nouveaux habitants. Il souligne le fait que le tissu associatif cherche à prendre les devants et à établir un lien avec les personnes en situation de handicap. Certes, il existe un jardin partagé à Bégoux depuis longtemps mais l'espace évolue au fil des années. Les personnes qui s'en occupent entendent faire preuve d'innovation, notamment en y ajoutant des plantes olfactives et en l'adaptant au réchauffement climatique.

Le projet de l'association Qui nettoie si ce n'est toi (candidature éligible) est soumis au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
5	8	8

Un membre avance deux arguments à l'encontre de la sélection de ce projet : la localisation dans le département de la Sarthe de l'association nationale et l'absence de certitudes sur le fait que le financement redescende effectivement à l'échelon local.

Un intervenant indique que cette personne donne beaucoup dans le cadre de ses actions. Cet appel à projets citoyens pourrait lui permettre de les développer encore davantage.

Un participant attire l'attention des membres sur le fait que l'association est animée par une seule personne, ce qui peut avoir un effet sur la pérennité des actions.

Un membre de la commission répond que le mouvement est largement suivi sur les réseaux sociaux.

Une autre membre considère que cette aide enverrait un message positif à quelqu'un qui s'investit localement.

Une intervenante estime que le projet n'est pas le plus intéressant, ni le plus innovant, au-delà de la question de la localisation du siège de la structure nationale.

Une participante juge que la localisation du siège dans la Sarthe pose une difficulté vis-à-vis des autres associations candidates dont le siège est situé à Cahors ou à proximité.

Un membre rappelle que l'antenne locale est, dans les faits, implantée à Cahors et qu'elle intervient régulièrement dans différents quartiers.

Le projet de l'association La Véloterie (candidature éligible) est soumis au vote.

Johann VACANDARE et Abel RACHI, qui déclarent être amenés à coopérer avec l'association dans le cadre de leurs fonctions électives et du déploiement du plan vélo et circulations apaisées de la Ville de Cahors et du Grand Cahors, ne prennent pas part au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
2	12	5

Un membre rappelle que la Ville de Cahors accompagne déjà la Véloterie à travers la mise à disposition d'un local rue du Château-du-Roi.

Une intervenante estime que l'activité peut venir porter concurrence aux réparateurs de vélo implantés à Cahors.

Une autre participante exprime son désaccord vis-à-vis de cette position et considère qu'il s'agit d'une activité d'une autre nature.

Un membre indique qu'elle s'abstient car le porteur de projet présente, dans sa candidature, un certain nombre de dépenses de fonctionnement.

Un membre de l'instance souligne l'impact de ce type d'action en matière de report modal et d'écologie. Elle considère que ce projet s'inscrit parfaitement dans les domaines de prédilection de l'instance.

Une autre membre suggère de procéder à une priorisation de l'aide financière sur le local de stockage et de réparation, comme le préconisent les services dans leur analyse.

Le projet de l'association Cahors, les patrimoines en mouvement (candidature éligible) est soumis au vote.

Denis PACAUD et Alain SAN JUAN, qui déclarent être impliqués dans la vie de l'association, ne prennent pas part au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
11	1	7

Les membres de l'instance ne reviennent pas sur les échanges opérés précédemment autour de ce projet.

Le projet de l'association Bégoux environnement (candidature éligible) est soumis au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
2	8	11

Une participante indique que le financement éligible (investissement) concerne l'achat de bancs et de tables. Elle précise qu'elle est favorable au projet mais que les dépenses relevant du financement éligible sont moins porteuses de sens.

Un membre de la commission ajoute qu'il a voté défavorablement, du fait de l'existence de deux candidatures en lien avec le quartier de Bégoux.

Un autre membre répond que le tissu associatif est très dense à Bégoux.

Le projet de l'association Pierres d'espoir (candidature éligible) est soumis au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
1	16	4

Une intervenante estime que c'est un très beau projet mais qu'il est, selon elle, trop éloigné des objectifs de la commission. Il aurait été intéressant que le projet soutienne davantage les producteurs locaux et qu'il soit engagé en faveur de l'économie circulaire.

Une autre membre partage cette position et suggère qu'un travail puisse être mené avec les étaliers du marché de Cahors pour procéder à la récupération des invendus. Cette idée pourrait, selon cette personne, être proposée à l'association.

Le projet de l'association La Fabrique francophone (projet éligible) est soumis au vote.

Serge BATHENDIER, qui déclare qu'une personne de son entourage est membre de l'association, ne prend pas part au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
5	2	13

Une membre estime que ce projet est original, que l'association a déjà lancé ses actions au sein de l'espace collaboratif de la rue Frédéric-Suisse. Elle souligne la volonté de cette association de travailler avec des groupes diversifiés. L'association est lauréate d'un appel à projets et a bénéficié du Fonds de développement de la vie associative. C'est, selon elle, un projet sérieux.

Un participant indique qu'il est sensible au fait que ce projet valorise la francophonie, par l'intermédiaire de la radiophonie et de l'audiovisuel. Ce projet permettrait à la cité de bénéficier d'un lieu de production et de médiation culturelle et de contribuer, de cette manière, à son ouverture sur le monde.

Le projet de l'association Malt Becs (projet éligible) est soumis au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
16	1	4

Une membre de la commission rappelle que l'idée de cette association est de créer une petite brasserie permettant aux participants de repartir avec leur propre production. Elle note toutefois que la question de l'approvisionnement en houblon pose une difficulté sur le plan environnemental.

Le projet de l'association AJEF 46 (projet éligible) est soumis au vote.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
6	5	10

Un membre de l'instance indique être sensible à l'approche de cette association en matière de recyclage et de réemploi des vêtements. Il rappelle que la demande de subvention porte notamment sur l'achat de matériel informatique, un investissement qui permettrait aux publics les plus précaires d'accéder à l'outil numérique.

Un intervenant estime quant à lui que le financement d'outils numériques peut interpeller, notamment en matière de durabilité. Il ajoute que l'association est assez peu connue.

Une participante indique que la dimension culturelle de la structure lui pose une difficulté. Elle considère également que l'offre proposée par cette association existe déjà à travers les actions menées par les centres sociaux, par le Département et par les conseillers numériques.

Les membres de la commission extra-municipale du temps long sollicitent également un vote concernant deux projets considérés comme insuffisamment détaillés : le projet de l'association Groupe spéléologique du Quercy, d'une part, et le projet de l'association Amigrants Cahors, d'autre part.

Le projet de l'association Groupe spéléologique du Quercy (candidature insuffisamment détaillée) est soumis au vote.

Hélène LENEVEU-RIVIÈRE quitte la salle.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
0	20	0

Plusieurs membres confirment leur volonté d'approfondir les réflexions autour du projet de dépollution de cavités cadurciennes. Ils précisent que certains éléments nécessitent d'être clarifiés à l'occasion des auditions.

Le projet de l'association Amigrants (candidature insuffisamment détaillée) est soumis au vote.

Françoise FAUBERT quitte la salle.

CONTRE	POUR	ABSTENTION
6	10	3

Un participant indique avoir été sensible à la logique d'accompagnement et de co-construction du projet d'intégration avec les bénéficiaires de ces actions.

Un autre membre estime que la création d'un lieu spécifique peut aller à l'encontre de la logique d'inclusion et d'ouverture revendiquée par l'association.

Un intervenant indique qu'il souhaite que l'association soit reçue dans le cadre des auditions.

Les membres de la commission extra-municipale du temps long s'accordent sur une présélection de sept projets relevant des associations suivantes :

- Les Cascaris (candidature éligible)
- Qui nettoie si ce n'est toi (candidature éligible)

- La Véloterie (candidature éligible)
- Bégoux environnement (candidature éligible)
- Pierre d'espoirs (candidature éligible)
- Groupe spéléologique du Quercy (candidature insuffisamment détaillée)
- Amigrants Cahors (candidature insuffisamment détaillée)

Les membres de l'instance s'accordent sur la nécessité d'auditionner trois porteurs de projets afin de clarifier certains éléments :

- Qui nettoie si ce n'est toi (candidature éligible)
- Groupe spéléologique du Quercy (candidature insuffisamment détaillée)
- Amigrants Cahors (candidature insuffisamment détaillée)

L'animatrice de séance précise qu'à l'issue des auditions, entre un et cinq projets devront être définitivement sélectionnés et que le montant de la subvention attribuée à chaque projet devra être déterminé.

4. Questions diverses.

L'animatrice de séance propose aux membres de l'instance de poser leurs éventuelles questions.

Johann VACANDARE et Denis PACAUD remercient les membres pour leurs contributions et leur mobilisation. Ils annoncent que la prochaine séance de la commission extra-municipale du temps long se tiendra le lundi 21 novembre 2022 à 19 h en salle Henri-Martin.